

En dénaturant le mariage, l'Etat érige le mensonge en vérité

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 5 novembre 2012



Je découvre dans [Valeurs Actuelles](#), la tribune de **Mgr d'Ornellas**, archevêque de Rennes, intitulée "*Les jeunes ont droit à la vérité*" et consacrée au mariage :



"L'Église catholique souhaite un débat vrai et serein car l'ouverture du "mariage" aux personnes de même sexe serait grave. Pourquoi grave ? Parce que ce serait une déstructuration du mariage et non une égalité. L'union de l'homme et de la femme n'a rien d'équivalent. Son institution s'appelle "mariage". Les anthropologues montrent que toute société est fondée sur le rapport homme-femme. La raison y reconnaît une signification : leur différence spécifique, vécue à l'intérieur d'une commune dignité, est fondatrice de liberté et de vie. Leur relation les unit dans une intériorité qui se nourrit de beauté et qui donne sens à leur sexualité : la conjugalité entre deux êtres spirituels et corporels. Donner ensemble la vie à quelqu'un de même dignité les émerveille !

Observant l'être humain, les Hébreux de la Bible ont écrit ceci : l'homme et la femme vivent la communion dans l'amour à l'image de Dieu qui entre en communion avec nous. L'Église, en s'appuyant sur ces écrits et sur l'expérience pluriséculaire, discerne que leur union – le mariage – est le socle de la famille.

En recevant et respectant le sens de l'être humain sexué, la loi civile est civilisatrice. En laissant croire qu'une autre manière de vivre est identique au mariage, elle érige le mensonge en vérité et blesse durablement les consciences. Par exemple, celles de maires pour qui l'union de deux personnes de même sexe n'est pas un mariage. Pourquoi contraindre leur conscience ? Des hommes et des femmes ne se présenteront plus aux élections municipales si l'État leur impose d'adhérer à une contre-vérité et de la "célébrer".

Mais surtout l'enfant ! Pourquoi lui infliger ce mensonge ? L'État devrait régler ses décisions dans la considération primordiale de l'"intérêt supérieur" de l'enfant, selon la Convention de l'Onu de 1989. Respecte-t-il l'intérêt de l'enfant en travestissant sa filiation, en lui infligeant une discrimination par l'obligation d'être sans mère ou père, en lui faisant subir une injustice quand son copain de classe a un père et une mère tandis que lui n'en a pas ? Pourquoi manquer à ce point de responsabilité vis-à-vis des enfants ?

Refonder l'école invite l'État à la cohérence : donner des repères aux jeunes sans brouiller le sens des mots. L'État fait donc justice quand il garde au "mariage" sa signification tout en s'opposant aux discriminations blessant les personnes homosexuelles. Mais en bricolant la loi par la suppression de "père" et "mère", en refusant le débat, le gouvernement ne rend pas justice au mariage, ni ne lutte contre ces discriminations. Il mélange deux sujets ! L'Église affirme à la fois que les personnes homosexuelles doivent être respectées et que les enfants et les jeunes ont droit au respect en leur disant la vérité sur le mariage."